30ème Ronde Louvignéenne

Dimanche 2 Juillet 2017

Organisation Vélo Club Sportif Louvignéen

Epreuve pour les 2è cat., 3è cat., juniors et pass'cyclisme

Contre la montre individuel à partir de 9 h.
Course en ligne à partir de 14 h 30

Déroulement de la journée

- 9 h à 11 h 30 : contre la montre individuel sur un circuit de 7 km 900
- 11 h 30 : repas des coureurs et des officiels au restaurant scolaire (route de Landivy)
- 13 h 30 : réunion des directeurs sportifs au restaurant scolaire
- 14 h 30 : départ de l'épreuve : 73 km en ligne + 4 tours de 8 km 300
- 18 h : remise des récompenses à la mairie de Louvigné du Désert

Officiels

Directeur de l'organisation : Yves Duchesne (06,95,63,34,72)

Vice-présidents : Patrick Delory et Gwénael Lambert
Secrétaire : Christian Derennes
Trésorier : Corentin Chérel (06,75,52,45,92)

Responsable communication et informatique : Sandrine Guérin-Dauget (06,20,47,66,24)

Speaker : Franck Pittoni

Moto info : AMS 35

Photo finish : Rémy Noël (06,68,17,71,67)

Ambulances : Ambulances Perrin (02,99,98,01,44)
Médecin : Dr Patricia Vaduva

Contrôle technique : Vélo Club Sportif Louvignéen

Responsable des bénévoles : Sébastien Prioul

Jury des arbitres

Président de jury : Raymond Evanno

Arbitre 1 : Christelle Garnier
Arbitre 2 : Louis Tienvrot

Chronométreur : Bernard Denoual

Commissaire moto : Fabrice Ménard

Juge à l'arrivée : Typhanie Delory

Règlement général de l'épreuve

Article 1 : Organisation générale
Epreuve organisée par le Vélo Club Sportif Louvignéen sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroulera dimanche 2 juillet 2017 et se composera d'un contre la montre individuel le matin (circuit de 7 km 900, 1er départ à 9 h) et d'une course en ligne l'après-midi (106 km 200, départ à 14 h 30). Elle est ouverte aux catégories : 2éme cat., 3ème cat., juniors et pass'cyclisme.

Article 2 : identification des coureurs
Les dossards seront fournis par l'organisation sur présentation des licences 2017. Les coureurs ont l'obligation de porter les 2 dossards.

Article 3 : engagements
Les engagements seront à faire sur le site de la FFC.

Des repas seront servis le dimanche midi, au prix unitaire de 13 euros. Les réservations sont à faire près de Rémy Noël, correspondant du VCSL (06,68,17,71,67).

Article 4 : Communication radio
Les informations seront émises sur le canal 5. *IMPORTANT : les CB ne seront pas fournies par l'organisation. Chaque équipe devra se munir d'une CB.*

Article 5 : Contre la montre
Le contre la montre individuel se déroulera sur un circuit de 7 km 900. Le départ se fera route de St-Martin-de Landelles. Le premier départ aura lieu à 9 h. Les horaires des départs seront disponibles sur les sites internet « sportbreizh » et « vélopressecollection ». A l'issue du contre la montre, un classement individuel au temps sera établi, basé sur le temps réalisé au centième près.

Article 6 : délai d'élimination CLM
Tout coureur arrivant à plus de 25 % du temps du 1er coureur se verra refuser le départ pour l'étape en ligne.

Article 7 : réunion des directeurs sportifs
La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 13 h 30, au restaurant scolaire.

Article 8 : Course en ligne
La course en ligne se déroulera sur un parcours de 73 km + 4 tours d'un circuit de 8 km 300.

Article 9 : délai d'élimination course en ligne
Tout coureur arrivant à plus de 12 % du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement. Le délai peut être augmenté par le jury des arbitres, en accord avec l'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 10 : Code de la Route
Les coureurs, ainsi que les accompagnateurs, devront impérativement respecter le code de la route, y compris sur les ronds-points. Les véhicules (officiels, sécurité, équipes) prévus pour suivre l'épreuve auront l'obligation de circuler avec leurs feux de croisement allumés.

Article 11 : Parcours
En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président de jury des commissaires, en accord avec le directeur de course, et, après en avoir averti le chronométreur, peut décider :

- de modifier le parcours,
- de déterminer une neutralisation temporaire de la course,

- d'annuler une partie de l'épreuve, ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie, puis, de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue,
- de conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 : Ravitaillement
Les ravitaillements seront interdits dans les 50 premiers kilomètres et les 20 derniers kilomètres de l'étape. Le président de jury des commissaires aura autorité pour modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 13 : Dépannage
L'organisation mettra à disposition des coureurs un véhicule neutre avec un mécanicien à bord. Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe au sein de la course. Le dépannage se fera selon le règlement de la FFC.

Article 14 : Déviation
Une déviation sera prévue lors du contre la montre, mais également lors de la course en ligne. Elle se situera à 250 mètres de la ligne d'arrivée.

Article 15 : Classement général
Le classement général final sera calculé en ajoutant les temps des 2 étapes de chaque coureur.

Article 16 : Classement « points chauds »
4 classements « points chauds » seront disputés :
- km 25,800 à Montours,
- km 39,800 à Parigné,
- km 73 : passage sur la ligne d'arrivée, compte-tour à 4 ,
- km 88,600 : passage sur la ligne d'arrivée, compte-tour à 2.

Distribution des points : 5 pts au 1er ; 3 pts au 2è ; 1 pt au 3è. Au classement final : 30 euros au 1er, 20 euros au 2è et 10 euros au 3è.

Article 17 : Classement « meilleur grimpeur »
4 classements « meilleur grimpeur » seront disputés :
- km 6 à Mellé,
- km 16,6 à la Planche, direction le Ferré,
- km 32,800 à la sortie de St-Germain-en-Coglès, direction le Chatellier,
- km 63, entrée de la Bazouge du Désert (150 m avant l'église)

Distribution des points : 5 pts au 1er ; 3 pts au 2è ; 1 pt au 3è. Au classement final : 30 euros au 1er, 20 euros au 2è et 10 euros au 3è.

Article 18 : classement par équipes
Le classement par équipe s'obtient par addition des temps des 3 premiers coureurs de chaque club. En cas d'égalité de temps au classement général, ce sera la somme des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe qui départagera les ex-aequo.

Article 19 : Egalité dans les classements
En cas d'égalité :
- pour le classement général individuel : les centièmes départageront les coureurs. Si nouvelle égalité, la somme des places sera privilégiée, et, en cas de nouvelle égalité, la place de l'étape en ligne primera.
- Pour les classements « PC » et « MG » : en cas d'égalité de points, le nombre de victoires aux sprints intermédiaires primera, puis la place au classement général final.

Article 20 : Contrôle antidopage

En cas de contrôle antidopage, l'affichage des numéros de dossards se fera au podium d'arrivée, dans les délais impartis par la réglementation FFC. Les coureurs devront prendre connaissance de cet éventuel contrôle avant de quitter la course. Le contrôle aura lieu à la mairie de Louvigné du Désert.

Article 21 : Pénalités
Les dispositions du présent règlement particulier seront considérées acceptées par les concurrents du seul fait de leur engagement à l'épreuve. Les infractions feront l'objet de pénalités prévues au règlement FFC.

Article 22 : Réclamations
S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs, ou, par le directeur sportif de l'équipe dans les 30 minutes maxi suivant l'affichage en ce qui concerne les classements et dans les 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

Les récompenses

Au contre la montre :
- les 3 premiers au podium
- le 1er du VCSL

A l'issue de l'épreuve en ligne : au podium et dans les plus brefs délais après l'appel de leurs noms : les 3 premiers de l'étape, le 1er du VCSL, le meilleur grimpeur, le leader des points chauds, ainsi que le leader du classement général, qui endossera le maillot ***Pigeon TP Normandie***.

Les récompenses aux lauréats du classement général seront remises à la mairie de Louvigné du Désert, à 18 h. Seront récompensés :
- les 3 premiers du classement général,
- le 1er 3è cat.
- le 1er du VCSL
- le 1er pass'cyclisme
- le 1er junior
- le 1er du meilleur grimpeur
- le 1er des points chauds
- les 3 premières équipes

CARTE DU CIRCUIT DU CLM ET DU CIRCUIT FINAL

Dans la commune de **LOUVIGNE DU DESERT** Circuit de 7.9km

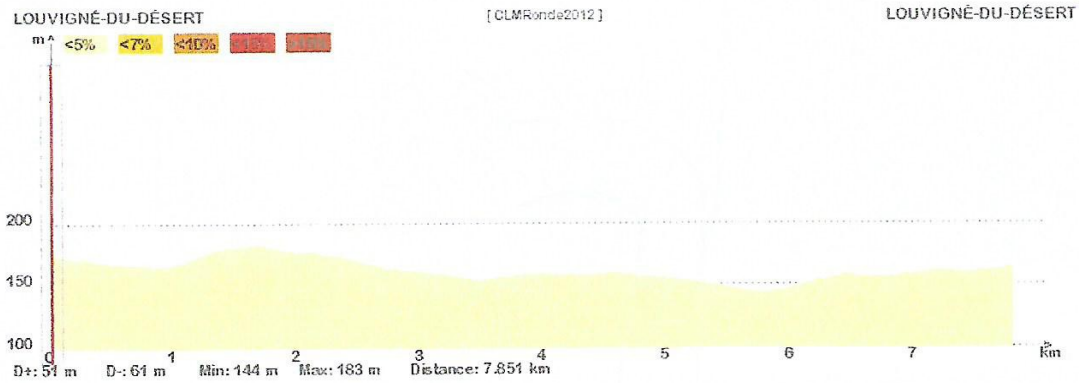

Circuit : sur la **D109** , Rue de St Brice, Rue des Eglantines, La Crochunais, La loriais, la Barre, à gauche par **VC7** jusqu'à La Croix Fleury **VC9**, à Gauche par **C15**, La Morinais, la Bilheudais, la Rouillais, La Gare, rue E Deshayes, à gauche rue Libération et arrivée en haut.

Course en ligne
Départ à 14 h 30
Distance totale : 106 km 200

distance totale 106 km 200	km	38km/h	40km/h	42 km/h
Départ Louvigné du Désert (près du restaurant scolaire)	0	14h 30	14 h 30	14 h 30
rue de Bonne Fontaine, rue Pasteur, rue de la Libération				
rue des déportés, Monthorin, route de Mellé				
Départ réel à la pancarte « louvigné »	1,6			
A Pierrelée, à droite direction **Mellé** par RD 14	2			
La Galaiserie, à droite Monthault	3,3			
tout droit par C5 par le Bois Viel, avant Monthault,				
à gauche le moulin des châteaux	6,5			
direction **Mellé** (passage devant l'église)	9 **MG**	14 h 46	14 h 45	14 h 44
à droite direction St-Georges par RD 14,				
arrivée à **St Georges** par RD 105	13,3	14 h 51	14 h 50	14 h 49
puis à gauche Fougères par RD 105 sur 100 m				
à la sortie de St-Georges, à droite sur RD 16 vers le Ferré				
la Planche, tout droit vers le Ferré, puis prendre à	16,6**MG**			
gauche vers Fougères, faire 200 met prendre à droite				
vers Valaine. A **Valaine**, prendre à gauche D 102 vers	18,5			
Montours, au croisement tout droit Montours par D 103				
à **Montours**, à gauche D17	23,8**PC**	15 h 07	15 h 05	15 h 03
traversée de Montours D 17 jusqu'à St-Germain,				
à St Germain, prendre la rue de l'église à gauche				
vers le **Chatellier** par RD 19 jusqu'en haut	30,8**MG**	15 h 19	15 h 17	15 h 15
D19 la Vieuville, la Tricherie, traversée D798 vers Parigné				
Après la voie ferrée, à gauche vers Parigné,				
Traversée de **Parigné**	37,5**PC**	15 h 30	15 h 27	15 h 24
passage de l'église, puis à gauche vers le château d'eau				
par RD 108, puis à la gare de Villamée, à droite vers				
Landéan par RD 115				
Traversée de Landéan	46	15 h 42	15 h 38	15 h 34
au stop, à droite vers Fougères puis aussitôt à gauche				
vers La Bazouge par D19, au Chéne, vers Pontmain	50			
la bignette, puis à gaucge vers Landivy, puis à 300 m				
prendre à gauche vers Louvigné par VC 3, descendre				
le grand Pas, puis avant le pont, à gauche vers				
la Bazouge du Désert par C1				
l**a Bazouge du Désert**	60 **MG**	16 h 04	16 h	15 h 56
à droite vers Louvigné, puis à droite vers le moulin d'Ory				
par C8, puis à droite vers le Lattay, ensuite à gauche vers				
Louvigné du Désert par RD 14, l'Embranchement,				
rue du Maine, arrivée dans le centre de Louvigné, tout				
droit, passage devant l'église et aussitôt à droite par le				
Prieuré, rue Jean Patin, arrivée sur le circuit final (Pont de				
la Crochunais, la Mazure, la Bilheudais, la Gare, rue de la				
Libération.				
Passage sur la ligne compte-tour à 4	73 **PC**	16 h 25	16 h 20	16 h 15
Passage sur la ligne compte-tour à 3	81,3			
passage sur la ligne compte-tour à 2	89,6 **PC**			
passage sur la ligne compte-tour à 1	97,9			
Arrivée	106,2	17 h 18	17 h 15	17 h 10

Circuit 02 juillet 2017 LA RONDE LOUVIGNEEN

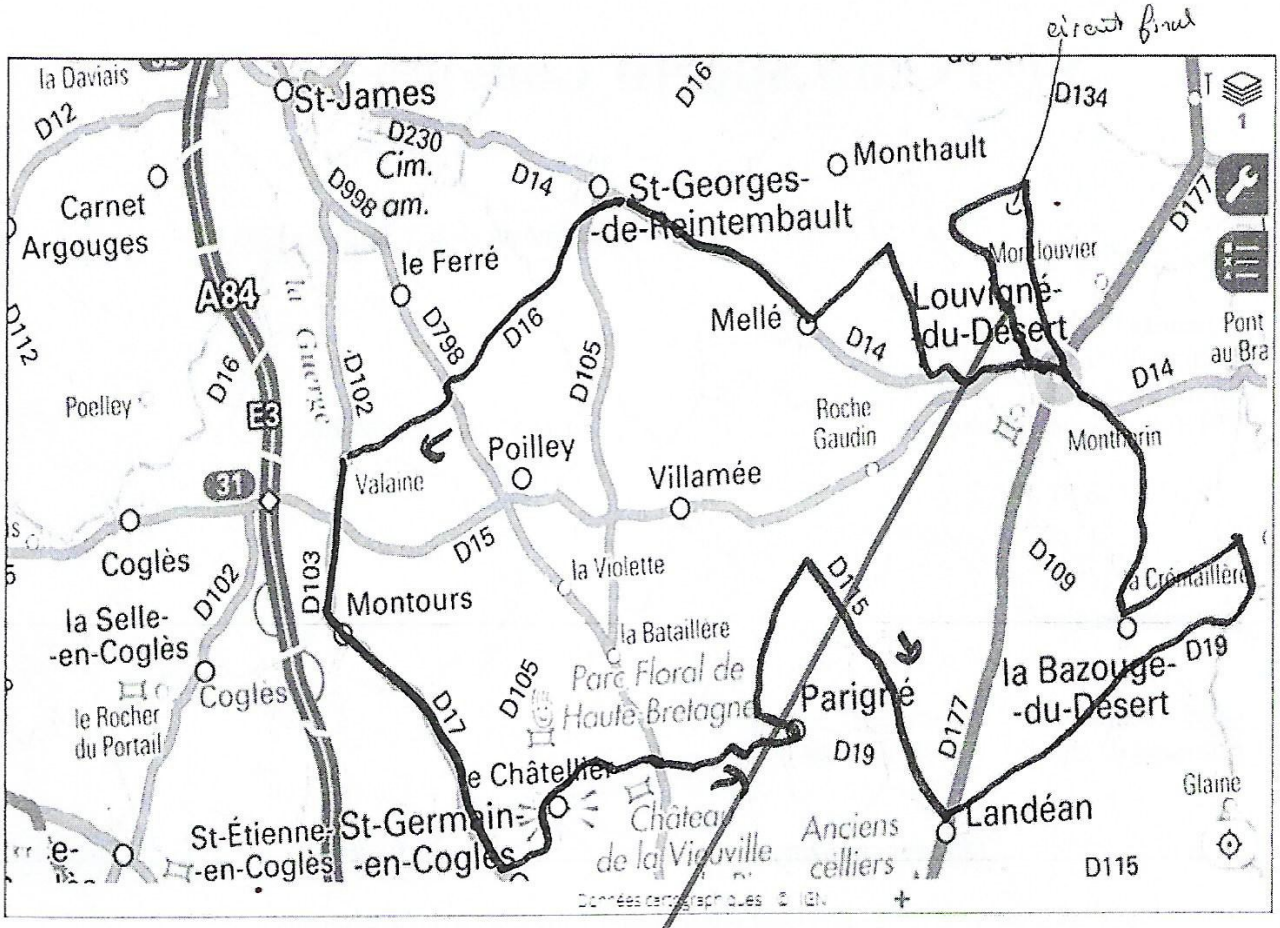

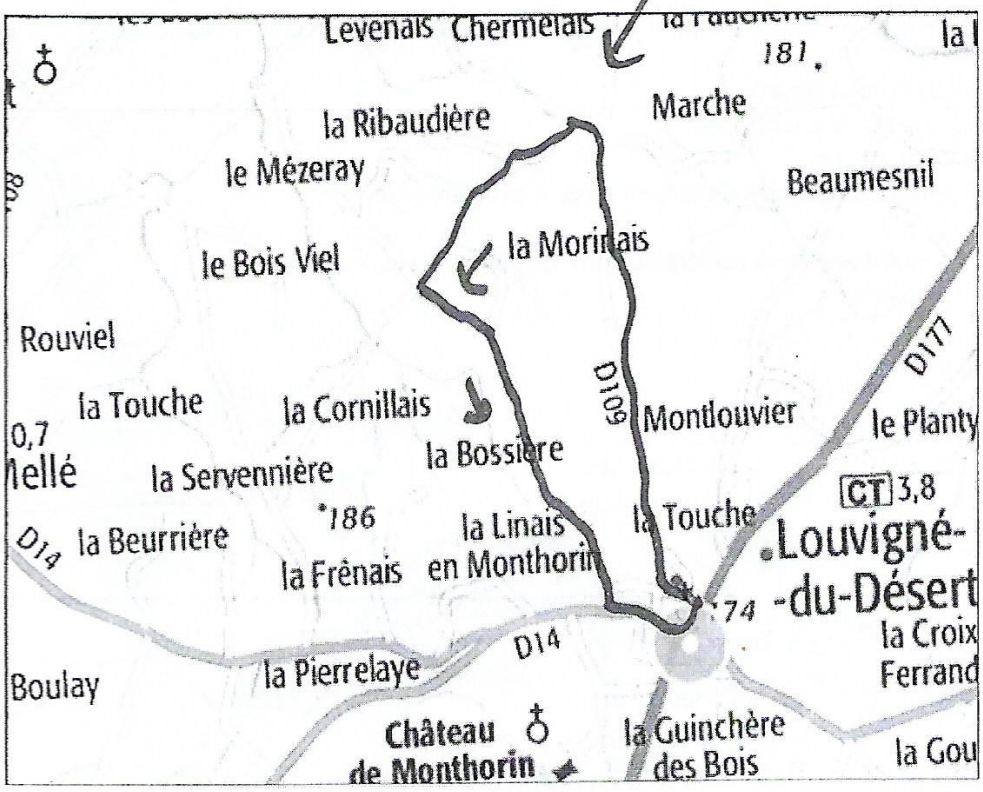

CIRCUIT FINAL DE 8,3 KM